

Principes de base de fiscalité

Objectifs

- Définir les notions de fiscalité, impôt, catégories d'impôts.
- Identifier les différents intervenants du paysage fiscal belge et le type d'impôts perçus par chacun d'entre eux.
- Expliquer les principes constitutionnels, les principes généraux du droit applicables en matière fiscale ainsi que les limitations imposées aux pouvoirs locaux.
- Définir les conditions permettant aux provinces et communes de percevoir légalement un impôt.
- Distinguer redevances et impôts et définir les centimes additionnels.
- Identifier les taxes autorisées et les amendes administratives communales.
- Citer et expliquer les objets et matières qui, en général, sont imposées par les communes et provinces.
- Expliquer la législation afférente aux taxes provinciales et communales et les procédures qui en découlent en matières :
 - d'établissement de la taxe;
 - de recouvrement;
 - de contentieux fiscal et de recours administratif.

Connaissances préalables

0 → pas de prérequis nécessaire.

Volume horaire

20 heures.

Type de cours

Cours dispensés en soirée.

Agrément

Formation agréée de base, nécessitant la réussite de l'examen.

Gestionnaires de formations

Sabine Duveau
+32 (65) 342 505

Sylvie Manette
+32 (65) 342 506

Vanessa Iserbyt
+32 (65) 342 515

hfea.cellulergb
@hainaut.be

